« BB, 332, 4764. Commande d'un modèle de fontaine « publique, laquelle sera élevée dans la rue Grenette. »

Le Consulat ne pouvait demeurer étranger aux grands projets de Perrache pour la partie méridionale(1) de la ville; il nomma une commission, lorsque les plans lui furent soumis, pour les examiner, et le prévôt des marchands, Jacques Leclere de la Verpillière, fit un rapport sur cette entreprise(2). Une des graves oppositions soulevées par le projet de Perrache fut celle des boulangers, qui possédaient des moulins à la Quarantaine et croyaient voir, dans la suppression du bras du Rhône formant l'île Moignat, un arrêt du courant nécessaire pour lesdits moulins(3). Il y avait sans doute quelque chose de défectueux dans le projet, car Delorme crut devoir prendre part aux débats contre Perrache (4).

A continuer.

- (1) Voir BB, 338, 1770. Projet d'un cours servant de grand chemin depuis le quai de la Charité jusqu'à la Mulatière, avec un pont en bois à l'extrémité. Voir aussi BB, 361. Proposition faite et acceptée de changer le quai commencé auprès de la Charité en un port qui régnerait à partir de la rue Sala jusqu'au midi de la ville.
 - (2) BB, 366, Archives de Lyon,
 - (3) BB, 261.
- (4) Ces débats passionnes eurent un grand retentissement à l'époque; ils sont rappelés dans la notice historique insérée par Deschamps dans le Journal de Lyon, 1788. Les registres consulaires, BB, 383, conservent un mémoire de Perrache sur ce sujet.